



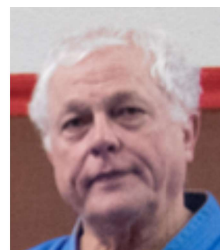
## ANIMATEURS



**Animateur référent**  
**Alain FOURNIER**  
**06 15 17 24 55**  
**alain.fournier@a4s85.org**



**Christian COULEROT**  
**06 21 44 08 75**



**Philippe MIESCH**  
**07 86 42 22 21**



**Pascal GIET**  
**06 64 17 38 51**



**Dominic Thévenin**  
**06 48 54 02 27**

## CHARTRE DU DISC GOLF

- Le disc golf s'inscrit dans des valeurs de développement durable. Il est basé sur le fairplay, la courtoisie, le respect des règles, de l'environnement et des autres.
- Les règles du jeu impliquent le respect de la flore et de la faune.
- Les concurrents ne doivent pas lancer leur disque, tant qu'ils n'ont pas la certitude que celui-ci ne risque pas de gêner un autre concurrent ou de blesser qui que ce soit.
- Les concurrents doivent être attentifs à ne pas faire de bruit ou de mouvements susceptibles de perturber les autres lanceurs. Néanmoins, crier en temps opportun pour avertir un autre concurrent ou un spectateur susceptible d'être heurté par un disque, n'est pas considéré comme un acte discourtois.
- Refuser d'accomplir une action définie par les règles (aider à la recherche d'un disque perdu, gêner un concurrent prêt à lancer...), sont des actes discourtois.
- Jeter des déchets par terre est considéré comme une transgression des règles de courtoisie.
- Les lanceurs qui désirent fumer une cigarette doivent s'assurer qu'ils ne gêneront aucun concurrent. Jeter un mégot de cigarette par terre est un acte discourtois.
- Tout concurrent ne respectant pas volontairement une de ces règles de courtoisie est pénalisé d'un lancer de pénalité. La répétition d'actes discourtois peut entraîner l'exclusion du joueur incriminé.